

Pauvreté en Bourgogne : des jeunes, des femmes, des familles monoparentales

En Bourgogne, 212 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté en 2011. Comparée aux autres régions, la Bourgogne apparaît relativement préservée. Cependant ses départements se trouvent dans des situations très disparates : la Côte-d'Or se situe parmi les dix départements français les moins touchés par la pauvreté, la Nièvre fait partie des vingt cinq départements les plus affectés. Tous les territoires ne se trouvent pas dans la même situation : la population pauvre se concentre davantage en milieu urbain.

Sous l'effet de la crise, la précarité augmente et les inégalités se creusent. C'est dans l'Yonne que la situation se détériore le plus ; mais la Côte-d'Or, encore épargnée, est rattrapée par cette dégradation.

À travers les caractéristiques de la population pauvre, se dessine le portrait des plus démunis, plutôt des jeunes, plutôt des femmes, souvent des familles monoparentales.

En Bourgogne, 212 000 personnes vivent en 2011 sous le seuil de pauvreté. Ce dernier évolue en fonction du nombre de personnes du ménage (cf. définitions). Le taux de pauvreté monétaire atteint 13,2 % de la population ; il est

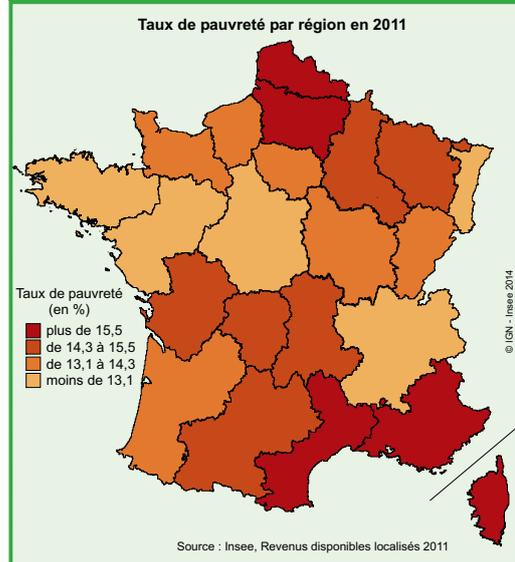
inférieur de plus d'un point à la moyenne de province et de France métropolitaine. La Bourgogne se situe ainsi au 7^e rang des régions les plus préservées.

Pour aider les plus démunis, des prestations sociales sans contrepartie de cotisations sont versées aux plus pauvres pour leur assurer un minimum de revenus. Ainsi, 49 800 Bourguignons perçoivent le revenu de solidarité active en 2012 et 43 400 l'allocation adultes handicapés. Cette pauvreté institutionnelle est également moins présente dans la région. Près de 8 % de la population relevant du champ de la Caisse d'allocations familiales bénéficie d'un minimum social contre 8,3 % en France de province.

Pour certains habitants, les prestations sociales constituent plus des trois quarts de leur revenu. Cette dépendance aux prestations est un peu plus faible en Bourgogne ; elle concerne 19 allocataires sur 100, soit un point de moins qu'en province ou en France métropolitaine.

Le taux de bas revenu (cf. définitions) vient confirmer une pauvreté moins marquée dans la région. En Bourgogne, 16,6 % des habitants perçoivent un bas revenu contre 18,2 % en moyenne de province.

La Bourgogne au 7^e rang des régions les plus préservées



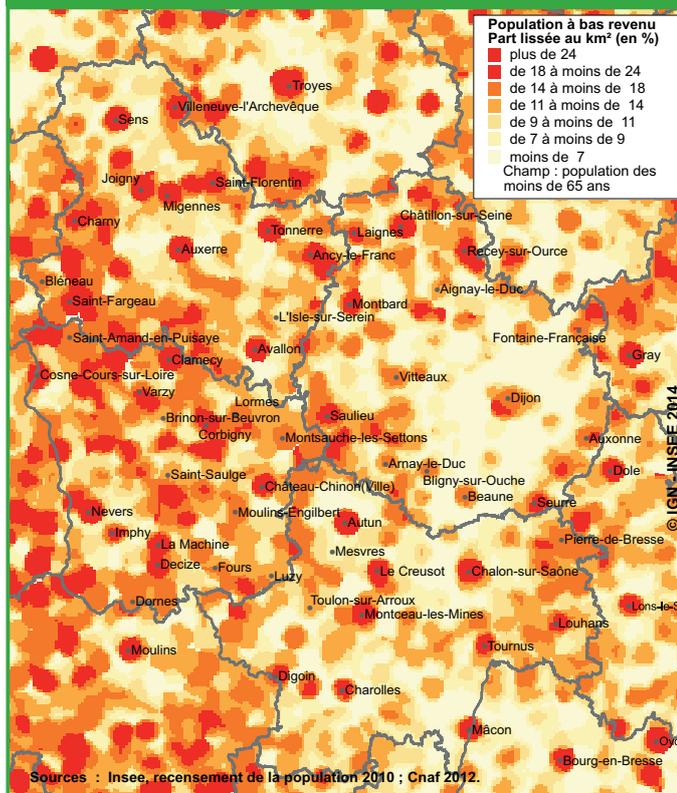
La Côte-d'Or plus épargnée, la Nièvre plus touchée

Son taux de pauvreté de 11 % situe la Côte-d'Or parmi les dix départements les plus épargnés. La Nièvre, avec 16 % de personnes en situation de pauvreté présente le profil inverse et figure parmi les vingt cinq départements français les plus touchés. Un écart de même ampleur sépare ces deux départements pour la part des bénéficiaires des minima sociaux ou celle de la population à bas revenus. La dépendance aux prestations sociales est aussi plus accentuée dans la Nièvre qu'en Côte-d'Or.

En position intermédiaire, la Saône-et-Loire et l'Yonne affichent des taux de pauvreté proches, d'un peu moins de 14 %. Mais la population icaunaise apparaît plus fragile au regard des indicateurs de la Caisse d'allocations familiales : près de 10 % de bénéficiaires des minima sociaux, 21 % d'allocataires fortement dépendants des prestations et un taux de bas revenu de 19 %. Ces caractéristiques rapprochent l'Yonne de la Nièvre, à l'instar d'autres indicateurs de risque de précarité, comme la part des couples d'employés ou d'ouvriers comptant un seul actif, de l'ordre de 23 %, la part des chômeurs parmi les 20-59 ans, proche de 10 % et celle de 14,5 % de salariés en emploi précaire.

La pauvreté est avant tout urbaine : 63 % de la population pauvre réside en ville, alors que les citadins ne représentent que 55 % de la population des ménages. Ces situations de pauvreté urbaine concernent principalement les villes-centres et des villes de taille moyenne comme Montbard, Tonnerre, Decize, Autun. Les zones périurbaines sont plus épargnées. Dans le rural bourguignon, des poches de pauvreté sont présentes dans le

Une répartition inégale des situations de pauvreté selon les territoires



Châtillonais, la vallée de la Saône en Côte-d'Or ou encore dans la Bresse et la Puisaye en Saône-et-Loire et dans l'Yonne. Dans la Nièvre, la pauvreté est présente de la même manière, sans distinction majeure entre le rural et l'urbain.

Les effets de la crise se font sentir

Entre 2008, année du début de la crise, et 2011, la pauvreté a progressé et les inégalités se sont creusées. En

Bourgogne, le taux de pauvreté monétaire a augmenté de 1,2 point, un rythme similaire à celui de la France de province. La pauvreté progresse surtout dans l'Yonne, et dans une moindre mesure en Côte-d'Or. Durant cette période, 20 000 Bourguignons supplémentaires sont passés sous le seuil de pauvreté et les écarts de niveaux de vie se sont creusés. En effet, celui des 10 % les plus modestes a reculé de 2 % tandis que celui des 10 % les plus riches s'accroissait de 0,6 %. Les évolutions constatées en trois ans parmi la population relevant des prestations de la Caisse d'allocations familiales ou de Pôle Emploi confirment ces tendances. En moyenne annuelle, la population bourguignonne à bas revenu a augmenté de 2 %, celle vivant du RSA de près de 6 %. La hausse de la pauvreté s'explique en partie par la progression du chômage : le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois a progressé de 6,4 % en moyenne annuelle, celui des chômeurs de longue durée de plus de 14 %. La Côte-d'Or, rattrapée par la crise qui diffuse désormais ses effets sur le secteur tertiaire, subit la plus forte dégradation. Elle cumule la plus forte augmentation de la population à bas revenu (+ 2,5 %) et une progression annuelle supérieure à la moyenne régionale et

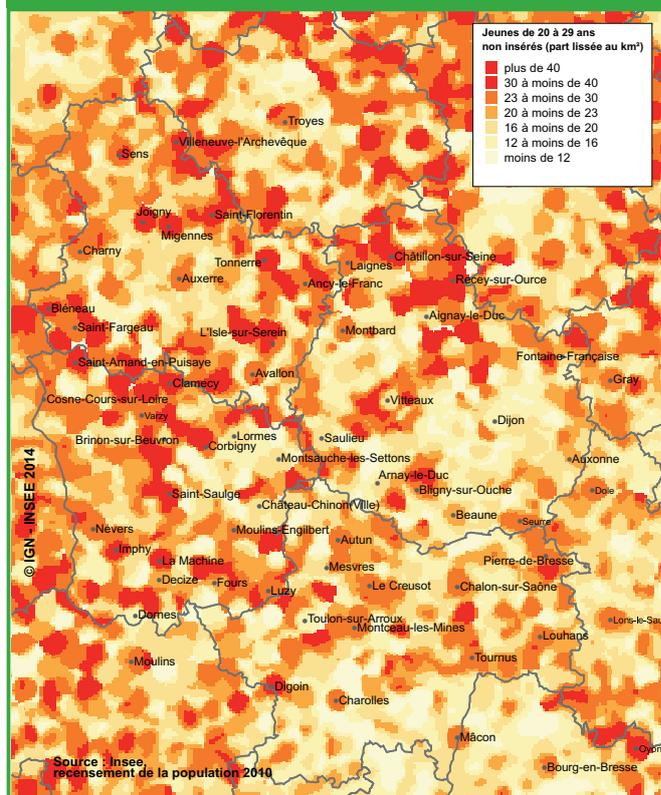
Forte progression de la pauvreté dans l'Yonne

	Taux de pauvreté (1)		Part de la population vivant avec un bas revenu (en %)	Part des allocataires Caf dont les prestations représentent plus de 75 % du revenu (en %)
	En 2011 (en %)	Variation 2008-2011 (en points)		
Côte-d'Or	11,1	1,2	14,0	15,4
Nièvre	15,7	1,0	20,3	26,0
Saône-et-Loire	13,6	1,0	16,3	17,6
Yonne	13,8	1,5	18,9	20,8
BOURGOGNE	13,2	1,2	16,6	18,7
France de province	14,4	1,2	18,3	19,8
France métropolitaine	14,3	1,2	17,9	19,8

(1) : seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee, Revenus disponibles localisés 2008 et 2011 ; Cnaf 2012.

Des difficultés d'insertion des jeunes dans le rural



cantons de Mesvres et Toulon-sur-Arroux en Saône-et-Loire.

Ils éprouvent également des difficultés d'insertion dans certaines villes de taille moyenne comme Joigny, Migennes, Tonnerre, Saint-Florentin, Digoin et dans des villes nivernaises de taille plus modeste comme La Machine, Clamecy et Corbigny. Pour offrir aux jeunes les plus vulnérables un parcours vers l'insertion, une expérimentation, la « garantie jeunes », est aujourd'hui lancée sur quelques territoires pilotes en France.

Moins de pauvres après 65 ans

Le taux de pauvreté diminue avec l'âge. Il s'établit à 8,1 % pour les 65 ans et plus. Mais la situation de ces 27 400 seniors bourguignons n'en est pas moins préoccupante ; leur inscription dans la pauvreté est durable puisqu'ils ont dépassé l'âge d'un éventuel retour à l'emploi.

La pauvreté des seniors est davantage présente dans les départements plus ruraux où le niveau des retraites est plus faible. Ainsi, leur taux de pauvreté s'élève à 8,7 % dans la Nièvre, à 9,3 % en Saône-et-Loire. Dans ce département, les anciens agriculteurs exploitants ou ouvriers qui perçoivent des pensions modestes sont nombreux : ils représentent 44 % des retraités, soit cinq points de plus que la moyenne régionale. La pauvreté des seniors se conjugue principalement au féminin. Se retrouvant souvent seules pour les plus âgées d'entre elles, ces femmes perçoivent soit une faible pension ou une pension de réversion modeste, soit le minimum vieillesse. Elles sont issues de générations où l'exercice d'une activité professionnelle tout au long de la vie active était moins répandu qu'aujourd'hui. Certaines ont travaillé mais pas assez longtemps pour pouvoir prétendre à une retraite complète, d'autres sont restées au foyer.

provinciale de la population vivant du RSA, des demandeurs d'emploi en fin de mois et des chômeurs de longue durée. Dans la Nièvre, département éprouvé depuis longtemps, chacune de ces évolutions se situe en dessous de la moyenne.

À travers les caractéristiques de la population pauvre se dessine le portrait des plus démunis : plutôt des jeunes, plutôt des femmes, souvent des familles monoparentales.

Les jeunes davantage touchés par la pauvreté

Près de la moitié des personnes pauvres ont moins de 30 ans. La pauvreté touche d'abord les enfants et les adolescents, à travers la situation de leurs parents quand leurs revenus sont insuffisants, notamment du fait du chômage, des bas salaires et du morcellement du temps de travail. Pour autant, elle n'épargne pas les jeunes adultes.

En 2011, 26 400 jeunes bourguignons âgés de 20 à 29 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Parmi eux, les 20-24 ans sont dans une situation nettement défavorable avec un taux de pauvreté de 18 %.

L'insertion des jeunes dans l'emploi s'est compliquée avec la crise ; elle se traduit souvent par une précarité prolongée et un

retour fréquent au chômage, des situations qu'ils subissent deux fois plus que la population active bourguignonne : 22 % des jeunes se déclarent au chômage, 28 % occupent un emploi précaire. Les moins de 25 ans sont d'autant plus pénalisés qu'ils ne peuvent bénéficier du RSA que de façon très restrictive. Sans emploi, sans soutien familial, ils basculent dans la pauvreté.

La fragilité des jeunes apparaît plus forte dans le rural. La proportion de jeunes non-insérés, c'est-à-dire se déclarant non scolarisés, chômeurs ou inactifs, est élevée dans le Châtillonnais et l'Auxois en Côte-d'Or, le sud de la Puisaye dans l'Yonne, au centre et au sud de la Nièvre, et enfin au nord de la Bresse, dans les

Des conditions moins favorables dans les familles monoparentales

	Bourgogne	
	Familles Monoparentales	Couples avec enfant(s)
Taux de pauvreté en 2011	31,1	12,6
Nombres d'allocataires des CAF en 2012	38 900	113 900
dont étant sous le seuil de bas revenu (en %)	60,2	17,2
dont bénéficiaires de minima sociaux* (en %)	39,1	8,6
dont bénéficiaires du RSA (en %)	35,1	6,0

Sources : Insee, Revenus disponibles localisés 2011 ; Cnaf 2012.

Un risque majeur pour les familles monoparentales

Les familles monoparentales, une sur cinq en Bourgogne, sont particulièrement exposées au risque de pauvreté. En 2011, 31 % des membres de ces familles sont pauvres alors que cette situation n'est vécue que par 13 % des individus appartenant aux familles traditionnelles composées d'un couple avec un ou plusieurs enfants.

Leur niveau de revenu reste très en deçà de celui des « familles traditionnelles » même si les mécanismes de redistribution permettent d'augmenter le niveau de vie des ménages les plus modestes. Plus de 60 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de bas revenu contre 17 % des couples avec enfants et 39 % bénéficient des minima sociaux contre 9 % pour les familles traditionnelles.

Ces familles monoparentales cumulent les vulnérabilités : loyer et frais de garde des enfants reposant sur un seul salaire, forte exposition au chômage et à la précarité de l'emploi.

Ainsi, 16,6 % d'entre elles se déclarent au chômage contre 5,4 % pour la personne de référence dans les familles traditionnelles. Le moindre incident de parcours peut les précipiter dans la pauvreté. Au-delà de la dimension monétaire, des actions plus sectorielles de type, solution d'accueil pour les enfants en bas âge, conditions décentes de logement, sont autant de mesures prévues visant la protection de ces familles.

Dans les familles monoparentales, l'adulte est une femme dans 85 % des cas. Ces femmes seules ayant charge de famille se trouvent dans une situation encore moins favorable que leurs homologues masculins : 18,5 % se déclarent au chômage contre 9,7 % des hommes. Elles occupent aussi plus souvent un emploi à temps partiel, moins bien rémunéré du fait de la quotité de travail. Leur surreprésentation parmi les parents de famille monoparentale accentue les inégalités constatées avec les « familles traditionnelles ».

Sans distinction d'âge, 61 000 femmes pauvres et sans conjoint résident en Bourgogne ; 26 000 hommes sont dans la même situation.

■ Annick Détroit, Marie Léger.

Définitions

Revenu disponible du ménage : somme des revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...) et des revenus du patrimoine des différentes personnes composant le ménage, augmentée des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) et diminuée des impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux (CSG, CRDS).

Niveau de vie d'un individu : revenu disponible du ménage auquel appartient l'individu, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle.

L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour 1 UC ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC.

Alors que le revenu disponible concerne le ménage, le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. Tous les individus d'un même ménage possèdent donc le même niveau de vie : celui du ménage dont ils font partie.

Le seuil de pauvreté est égal à 60 % du niveau de vie médian national. Il est calculé sur le champ des ménages fiscaux ordinaires, à partir de leur revenu disponible.

Il s'élève en 2011 à :

- 977 € pour une personne vivant seule ;
- 1 563 € pour une famille monoparentale élevant deux enfants âgés de moins de 14 ans ;
- 2 052 € pour un couple élevant deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté monétaire : proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Bas revenu : le seuil de bas revenu 2012 est de 1001 euros par mois par UC. Il correspond à 60 % de la médiane nationale des revenus par UC, avant impôts. Le seuil de bas revenus est donc différent du seuil de pauvreté. Le taux de population à bas revenus correspond à l'ensemble des allocataires de la Caisse d'allocations familiales et de leurs ayants droits vivant dans un foyer à bas revenus rapporté à la population potentiellement éligible aux allocations de la Caisse d'allocations familiales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- L'état de la pauvreté en France - Observatoire des inégalités - Note n°1 - octobre 2013.
- Les niveaux de vie en 2011 - Insee première n°1464 - septembre 2013.
- Niveaux de vie en Bourgogne : la crise accentue les inégalités - Insee Bourgogne Dimensions Hors série n°4 - juin 2013